

## **L'agrile du frêne**

L'agrile du frêne est un insecte ravageur exotique en provenance d'Asie qui a été introduit récemment en Amérique du Nord. Depuis que les autorités ont découvert sa présence en Ontario, en 2002, cet insecte a déjà tué des millions de frênes au Canada et aux États-Unis.

Détecté en 2011 sur l'île de Montréal, sa présence aussi rapide près de chez nous indique qu'il continue d'être propagé par les activités commerciales. En effet, alors que l'adulte ne parcourt qu'une courte distance en vol, c'est surtout le déplacement, par l'homme, de matériaux contaminés qui entraîne une propagation aussi rapide de l'insecte en Amérique du Nord. La meilleure façon de le freiner est donc de sensibiliser la population à reconnaître sa présence pour que tous puissent adopter un comportement responsable.

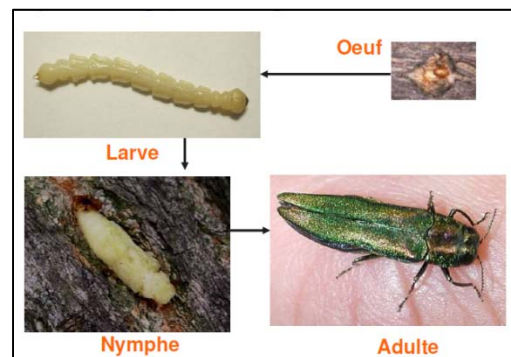


*Frêne*

*Vous trouverez, aux pages suivantes, des documents d'information avec photos produits par l'Agence canadienne d'inspection des aliments; prenez le temps de les consulter !* Sachez également que le site Internet de l'Agence est fréquemment mis à jour : [www.inspection.qc.ca](http://www.inspection.qc.ca)

Entre-temps, voici quelques conseils à suivre si vous suspectez la présence de l'agrile du frêne :

- 1- Assurez-vous que l'arbre atteint est bien un frêne. Plusieurs personnes confondent les différentes espèces d'arbres et les symptômes de l'agrile du frêne peuvent s'apparenter à ceux de la maladie hollandaise de l'orme ou de l'agrile du bouleau. Les frênes sont également victimes d'autres maladies, comme l'antracnose, qui provoque une chute parfois abondante de feuilles au printemps. L'antracnose, pour sa part, est surtout d'ordre esthétique et ne menace pas la survie d'un arbre adulte. Consultez notre document sur les ravageurs d'arbres, également disponible sur la page des Services techniques, travaux publics et environnement de notre site Internet.



*Figure tirée d'un document de l'ACIA*

- 2- Prenez des photos de l'insecte en question ou des symptômes, si une ressemblance avec l'agrile du frêne est notée. Lorsque l'insecte a été capturé, gardez-le au congélateur.
- 3- Identifiez l'arbre atteint avec un ruban, déposez une marque à proximité d'un signe qui semble suspect et contactez les Services techniques et travaux publics de la Ville pour demander une évaluation.

Ce qu'il est possible de faire MAINTENANT pour ralentir la progression de l'insecte ou ses effets sur nos paysages à long terme :

- Évitez de déplacer le bois de chauffage (document de sensibilisation conçu par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, disponible aux pages suivantes à cet effet.)
- Augmentez la diversité de notre forêt urbaine en plantant des arbres d'espèces différentes.
- Sensibilisez l'arboriculteur qui entretient les arbres à cette problématique.
- Si vous croyez être en présence d'agrile du frêne, contactez rapidement les autorités compétentes; il est peut-être encore temps de sauver vos arbres ou ceux des environs... N'ayez crainte, personne ne vous obligera à couper vos arbres s'ils sont atteints. De plus, de nouveaux traitements prometteurs et biologiques pourraient même s'avérer efficaces contre l'insecte !

Soyez assuré que la Ville est très vigilante dans ce dossier et qu'elle garde contact avec les spécialistes de l'Agence canadienne.